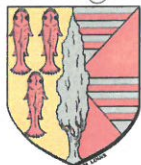


MAIRIE DE
L'ORBRIE

21, rue du Docteur Audé
85200 L'ORBRIE

tél. 02 51 69 06 72
mairie.lorbrie@orange.fr



Conseil municipal du 16 novembre 2021

Membres en exercice	14
Membres présents	9
Pouvoir(s)	1
Votants	9 + 1 pouvoir

Le 16 novembre 2021, à 19h30, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 09 novembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Nicolas CELLIER, Florian CHAPILLON, Maryse FALLOURD, Jean-Luc GILLIER, Claude GRATEAU, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Pascal PIERRE, Richard SANSONE.

Excusés : Annie DUJARDIN, Jean Charles GUIADEUR, Isabelle MINAUD, Jérôme PIQUET, Lydie ROBUCHON.

Secrétaire de séance : Nicolas CELLIER.

Jean Charles GUIADEUR a donné pouvoir à Noëlla LUCAS.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 05 octobre 2021, le conseil municipal :

- **EST INFORME** de la vente du lot n°6 dans le lotissement « les Jardins de la Vendée » ; ce lot est situé 25 rue de la Rivière et correspond à la parcelle cadastrée section C numéro 1189 ;
- **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice de son droit de préemption dans le cadre des ventes immobilières suivantes : maison 13 rue des Fontenelles, terrain non bâti « La Coulée », terrain non bâti « Les Chapelles », maison 3 rue du Centre ;
- **CONFIRME** sa volonté d'acquérir la parcelle cadastrée section B numéro 463 appartenant aux consorts BRETHEZ, faisant l'objet de l'emplacement réservé n°14 au Plan Local d'Urbanisme en vue de sécuriser le carrefour ; **AUTORISE** Madame le Maire à formuler une offre d'acquisition amiable au prix de 5 000 euros, frais d'acte notarié en sus à la charge de la Commune ;
- dans le cadre du recensement des travaux subventionnables en 2022, **APPROUVE** la poursuite des projets de création de cheminements en bordure de voiries communales et d'aménagement du parc de la Grotte ; **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter toutes les aides auxquelles la Commune pourrait prétendre ;
- **APPROUVE** l'aménagement latéral de la rue des Lutins, côté habitations et côté boulangerie ; **AUTORISE** Madame le Maire à poursuivre les études et à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre du produit des amendes de police ;
- **APPROUVE** les termes de la convention portant sur le renouvellement de l'adhésion de la bibliothèque municipale Clod'Aria au réseau des bibliothèques de Vendée animé par le Département ; **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention ;
- **ACCEPTTE** l'admission en non-valeur d'un impayé de garderie de 5.20 € ; ce montant est inférieur au seuil de mise en recouvrement ;
- **PREND ACTE** de la communication du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Collectif (RPQS-AC) 2020 de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée ;
- **PREND ACTE** de la communication du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Non Collectif (RPQS-ANC) 2020 de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée ;
- **PREND ACTE** de la communication du rapport retraçant les données sur l'activité du Sycodem au cours de l'année 2020.

QUESTIONS DIVERSES

Avis sur le projet d'implantation d'une nouvelle antenne-relais

La société Towercast, spécialisée en radio FM et numérique et en Télévision Numérique Terrestre (TNT), projette d'implanter une station-relais FM, TNT et RNT au lieu-dit « La Balingue », près de l'usine d'eau potable, sur une parcelle appartenant à Vendée Eau ;

Un nouveau pylône d'une hauteur de 50 mètres s'ajouterait aux trois autres stations-relais présentes sur le territoire communal.

Le concepteur du projet interroge la Commune sur les préconisations à prendre en compte.

Après examen du dossier de présentation, le Conseil municipal cosigne une lettre de réponse qui retrace les réserves que soulève ce projet situé dans un secteur naturel à proximité d'une zone humide.

S'opposant à la multiplication des antennes, le Conseil municipal exprime le souhait d'une mutualisation des équipements entre opérateurs, plutôt que l'élévation d'un nouveau pylône.

Actions du Centre communal d'Action Sociale

Maryse FALLOURD rend compte de la réunion du Centre communal d'Action Sociale du 9 novembre.

- la fête du 28 août a été un succès : le public était au rendez-vous ; la prestation musicale, les structures gonflables et le feu d'artifice ont beaucoup plu.
- en 2022, le service de transport gratuit par taxi sera maintenu car des utilisateurs réguliers l'empruntent ;
- le repas du nouvel an se déroulera le dimanche 30 janvier 2022 (sous réserve des restrictions liées à la pandémie).

Les convives se limiteront à 50 et seront répartis par table de 8. Contrairement aux autres années, le repas ne sera pas ouvert aux personnes extérieures à la commune.

Le passe sanitaire sera exigé.

Une animation sera proposée. On ne dansera pas.

- une chasse aux œufs sera organisée dans le parc de la Grotte durant le week end pascal ;
- l'association de théâtre L'Étincelle a remis un don de 300 €.

A L'Orbrie, le 26 novembre 2021

Le Maire,

Noëlla LUCAS

